

R Brux. 3. Maj. 1655.

¶ G.

Messieurs

ayants apres du Conseil de son Alteze monseigneur le Prince d'Orange  
nostre seigneur et maistre, que Les instructions & pieces concernantes  
Les affaires de Herstal servoyent depuis quelque temps este delivrees  
es mains de vos seigneuries et comme ce pendant ce Lieu demeuroit dans  
La confusion, et nos personnes en peine, a raison des poursuites  
criminelles aduantees contre nous, depart le sieur Procureur General  
de Brabant, pour avoir en obeissant aux ordres nous envoyes depart  
Sadite Alteze, publie, et fait afficher ses mandements, de declarations  
et protestations au Lieu de Herstal, ne pouvant pour ce sujet  
avoir Liberte administrer iustice au grand premedite du publicque  
et interets des droits de sadite Alteze. Nous venoys tres humbles  
supplier vos seigneuries de employer Leur credit, a ce que Lesdites  
poursuites criminelles soient mises a neant, ou du moins en estat  
de surceinte, ainsi que son Alteze Madame, et messieurs de son Conseil  
nous ont fait esperer, a quelle fin envoys ceit expres, et sommes soubs  
Le bon plaisir de vordites seigneuries par Leire faueneure et entre  
attendans nostre Liberte commune, puis qu'elle regard particulerement  
Le service de sadite Alteze, de laquelle demeurons, come a iiii

Messieur

De vos seigneuries

Tres humbles, et tres obeissants, Je vous prie

Les escheuins d'herstal

Par leur ordre

Dominij de May

Maastricht ce premier de Maye 1656





Wij ontgaen u Le Prince d'Orange: verschillende  
estimens Les Députés de son Régne

III

estimens